

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 FEVRIER 2025

oOo

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN

DES ORGANISMES SUIVANTS :

- 1- Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- 2- Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,
- 3- Commission d'Appel d'Offres,
- 4- 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 4^{ème} (Solidarité), 5^{ème} (Education, Jeunesse, Enfance et Famille) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,
- 5- Comité Local de l'Emploi,
- 6- Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON.

RAPPORT

Madame Nadia DESBOIS a démissionné du Conseil Municipal le 23 Décembre 2024.

Elle avait été désignée pour faire partie des organismes suivants :

- * Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- * Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,
- * Commission d'Appel d'Offres,
- * 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 4^{ème} (Solidarité), 5^{ème} (Education, Jeunesse, Enfance et Famille) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,
- * Comité Local de l'Emploi,
- * Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY VALENTON.

Par ailleurs, Madame Isabelle REMY-LARGEAU a également démissionné du Conseil Municipal le 30 Décembre 2024.

Elle avait été désignée pour faire partie des organismes suivants :

- * Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- * 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux) et 4^{ème} (Solidarité), Commissions Municipales.

Il est demandé au Conseil Municipal de pourvoir à leur remplacement au sein de ces divers organismes.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSENAY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 95-562 du 06 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 04 Janvier 2000 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 à L 123-9 ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDERANT qu'en raison des démissions du Conseil Municipal de Madame Nadia DESBOIS et de Madame Isabelle REMY-LARGEAU, il convient de désigner de nouveau les représentants au sein du Conseil d'Administration susvisé ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}. – Ont obtenu :

La liste n°1

- M. Pascal COLIN
- M. Laurent PEGORIER
- Mme Christiane ENAME
- M. Marc Ali BEN ABDALLAH
- Mme Anne AUBERT
- Mme Pauline GALLI
- M. Eric ARJONA
- Mme Corinne PHAM-PINGAL

37 Suffrages

La liste n°2

- M. Gilles BESSENAY
- Mme Hawa SALL

06 Suffrages

La liste n°3

- Mme Anne RAMBAUT
- M. Julien DOYEN

04 Suffrages

ARTICLE 2.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont Monsieur le Maire est président de droit :

- M. Pascal COLIN
- M. Laurent PEGORIER
- Mme Christiane ENAME
- M. Marc Ali BEN ABDALLAH
- Mme Anne AUBERT
- Mme Pauline GALLI
- M. Gilles BESSENAY
- Mme Anne RAMBAUT

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSENAY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 60-977 du 12 Septembre 1960 ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au Conseil
d'Administration de la Caisse des Ecoles ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal
de Madame Nadia DESBOIS, il convient de la remplacer au sein dudit
Conseil d'Administration ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élu au scrutin secret pour
représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

- M. Laurent SOUCHAUD, 6 suffrages.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSSENAY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-22 et L 1411-5 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L 1414-2 ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que les articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés font obligation de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Madame Nadia DESBOIS, il convient de désigner de nouveau les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}. - Ont obtenu :

La liste n°1

- Mme Lynda EL MEZOUED
- Mme Claire GENEST
- M. Wissam NEHME
- Mme Isabelle ROLLAND
- Mme Perrine PRECETTI
- Mme Anne FAURET
- Mme Laïla RAFIK
- Mme Stéphanie SCHLIENGER
- M. Emmanuel DECROP
- M. Laurent PEGORIER

38 Suffrages

La liste n°2

- M. Christophe MONGARDIEN
- M. Maroun HOBEIKA
- M. Laurent SOUCHAUD

06 Suffrages

La liste n°3

- M. Julien DOYEN
- M. David MAUGER

04 Suffrages.

ARTICLE 2.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la Commission d'appel d'offres dont **Monsieur le Maire est président de droit** :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Lynda EL MEZOUE
- Mme Claire GENEST
- M. Wissam NEHME
- Mme Isabelle ROLLAND
- M. Christophe MONGARDIEN

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Mme Perrine PRECETTI
- Mme Anne FAURET
- Mme Laïla RAFIK
- Mme Stéphanie SCHLIENGER
- M. Maroun HOBEIKA.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSENAY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 4^{ème} (Solidarité), 5^{ème} (Education, Jeunesse, Enfance et Famille) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) COMMISSIONS MUNICIPALES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 ;

VU sa délibération en date du 24 Septembre 2020 créant 10 Commissions Municipales et désignant les membres les composant ;

CONSIDERANT qu'en raison des démissions du Conseil Municipal de Madame Nadia DESBOIS et de Madame Isabelle REMY-LARGEAU, il s'avère nécessaire de procéder à leur remplacement au sein des 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 4^{ème} (Solidarité), 5^{ème} (Education, Jeunesse, Enfance et Famille) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. - Sont désignés pour faire partie de la :

1^{ère} Commission Municipale chargée de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux :

- M. Gilles BESSENAY
- Mme Anne RAMBAUT

4^{ème} Commission Municipale chargée de la Solidarité (Social, Politique de la Ville, Logement, Santé, Handicap) :

- M. Gilles BESSENAY
- Mme Anne RAMBAUT

5^{ème} Commission Municipale chargée de l'Education, de la Jeunesse, de l'Enfance et de la Famille :

- M. Laurent SOUCHAUD

9^{ème} Commission Municipale chargée du Commerce, du Développement Economique et de l'Artisanat :

- M. Gilles BESSENAY.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSENAY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale
visant à résorber le chômage de longue durée ;

VU la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi
par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue
Durée votée par l'Assemblée nationale le 16 septembre 2020 ;

VU la charte d'engagement entre l'association nationale Territoires Zéro
Chômeur de Longue Durée et la Ville d'Antony ;

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de résorber le chômage de
longue durée notamment sur les quartiers de Pajeaud et du Noyer Doré ;

VU sa délibération du 03 Décembre 2020 créant un Comité Local de
l'Emploi et désignant les membres le composant ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission de Madame Nadia DESBOIS,
il convient de la remplacer au sein du Comité susvisé ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE : Est élu au sein du Comité Local de l'Emploi :

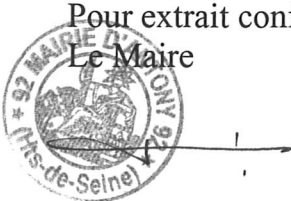
- M. Gilles BESSENAY.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME,
M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSENAY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN LA
COMMISSION CHARGEE DU SUIVI DU PROJET D'AMENAGEMENT
DE LA LIAISON TGV MASSY-VALENTON**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 13 novembre 2003 créant une commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON ;

VU sa délibération du 31 mars 2022 désignant les membres composant ladite Commission ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de Madame Nadia DESBOIS le 23 Décembre 2024, il y a lieu de la remplacer au sein de cette Commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Est élu, au sein de la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON :

– M. Laurent SOUCHAUD.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Signature]